



**IDEA** LYON

INSTITUT DE DROIT ET D'ÉCONOMIE DES AFFAIRES

**TAXE  
D'APPRENTISSAGE  
2024**

---

S'ENGAGER AUJOURD'HUI AU SERVICE DE  
LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE DEMAIN

---



UNIVERSITÉ LYON III  
**JEAN MOULIN**

FACULTÉ DE **DROIT**

# TAXE D'APPRENTISSAGE

---

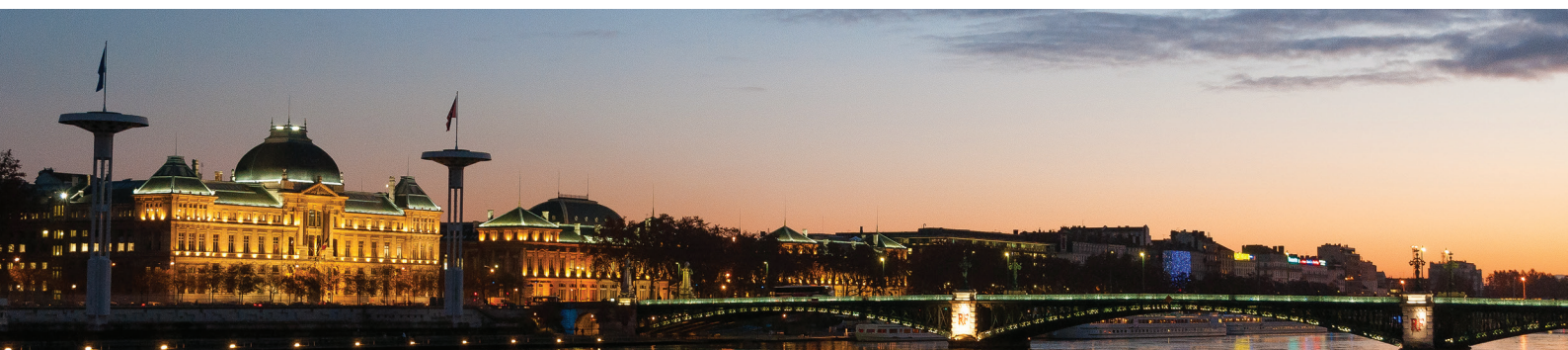
## À quoi sert votre contribution ?

### EN NOUS VERSANT LA TAXE D'APPRENTISSAGE, VOUS CONTRIBUEZ À :

- Acquérir des biens d'équipements pédagogiques et professionnels
- Enrichir la bibliothèque de l'IDEA de nouveaux ouvrages et abonnements
- Promouvoir nos formations à destination des étudiants et des entreprises
- Favoriser les occasions de rencontre entre étudiants et professionnels (Masterclass ; conférences thématiques ; JOB FAIR de l'IDEA)

### INVESTISSEZ DANS LA FORMATION DE VOS FUTURS COLLABORATEURS :

- Accueil de stagiaires et d'alternants
- Recrutement de jeunes diplômés
- Formation continue
- Formations à distance
- Diffusion gratuite des offres de stages et des offres d'emplois
- Événements et manifestations tout au long de l'année (colloques, conférences...)
- Participation et organisation de journées métiers



## Mieux comprendre la taxe d'apprentissage

L'IDEA est habilité à recevoir 100% de votre barème : formations de niveau RNCP I et II (Bac + 3 et au-delà).

**Code UAI : 0692202U**

Précisez parmi nos formations éligibles le diplôme pour lequel vous souhaitez effectuer votre versement :

- Master Contrats construction propriétés publiques
- Master Contrats distribution concurrence
- Master Droit bancaire et financier
- Master Droit de la protection sociale
- Master Droit des affaires approfondi
- Master Droit des affaires et fiscalité - DJCE
- Master Droit et Ingénierie financière
- Master Droit public des affaires
- Master Restructuration juridique et financière de l'entreprise (accrédité ALED)

# Comment verser la taxe d'apprentissage ?

Pour l'année 2024, une nouvelle méthode de collecte de la taxe d'apprentissage est mise en place.

**A partir du 27 mai 2024**, vous affectez votre Solde de la Taxe d'Apprentissage aux établissements de votre choix via la plateforme SOLTéA, développée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) : <https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>

La plateforme vous permettra de :

- Choisir grâce à un moteur de recherche les établissements et/ou formations à soutenir
- Suivre les versements réalisés aux établissements

Les fonds non fléchés deviendront des fonds libres et seront réattribués aux établissements selon des critères non définis à ce jour.



## Comment flécher votre solde à l'IDEA ?

1. Munissez-vous de vos identifiants, via Net-Entreprise, pour accéder à la plateforme SOLTéA. l'entreprise crée son compte à l'aide de son numéro Siret.
2. Choisissez d'attribuer tout ou partie de votre solde TA aux formations de l'IDEA (UAI : 0692202U) **à partir du 27 mai**.
3. Répartissez le montant de votre solde TA en pourcentage
4. Informez-nous à l'adresse [idea@univ-lyon3.fr](mailto:idea@univ-lyon3.fr)

## Calendrier de versement du solde de la taxe d'apprentissage

### 27 MAI 2024 :

Ouverture de SOLTéA aux employeurs

### 2 AOÛT 2024 :

Clôture de la 1<sup>ère</sup> période de répartition

### 12 AOÛT 2024 :

Début de la 2<sup>ème</sup> période de répartition

### 4 OCTOBRE 2024 :

Clôture de la campagne de répartition sur SOLTéA





**IDEA** LYON  
INSTITUT DE DROIT ET D'ÉCONOMIE DES AFFAIRES

[IDEA.UNIV-LYON3.FR](http://IDEA.UNIV-LYON3.FR)